



DELIBERATION

**Objet : Demande d'autorisation environnementale de la société HUMBERT CTTS SAS
pour la création d'un site de stockage - Avis du Conseil Municipal**

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose qu'une consultation du public est requise pour une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Humbert CTTS SAS au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), visant la création d'un site de stockage de cartouches, munitions et poudres de chasse et de tir, situé rue Jacques De Lesseps – ZAIN Loire Sud à Andrézieux-Bouthéon.

Il indique que les activités de Humbert CTTS sont la fabrication, la modification, l'assemblage, le stockage, la distribution et le service après-vente de produits pour la chasse, le tir sportif et la défense.

Il explique qu'actuellement, Humbert CTTS SAS se trouve en zone urbaine à Veauche et n'a pas de possibilité de s'agrandir selon le Plan Local d'Urbanisme. L'accès au poids lourds et l'activité de stockage de munitions sont limités par la situation géographique du site et les autorisations délivrées par la DREAL. Les locaux actuels n'étant plus optimisés en termes de stockage et de sécurité contre le vol, compte tenu de l'augmentation de l'activité de distribution et service après-vente, la société projette la construction d'un bâtiment industriel de 5 800 m².

Monsieur le Maire ajoute que le principal objectif du projet de la société Humbert CTTS SAS (issue de la fusion récente des sociétés Ammotec France et Humbert) est de regrouper les activités de logistique des deux anciennes entités sur un même site.

Il annonce que dans le cadre de cette démarche, une consultation publique se déroulera du lundi 1^{er} septembre 2025 à 8h30 au lundi 1^{er} décembre 2025 à 18 h, en mairie d'Andrézieux-Bouthéon. Deux réunions publiques se tiendront le mardi 2 septembre 2025 à 19h et le mardi 18 novembre 2025 à 19h dans la salle Martouret.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et faire valoir ses observations, sur le registre mis à disposition à cet effet en mairie d'Andrézieux-Bouthéon ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/icpe-activite-pyrotechnique>

Les membres du Conseil Municipal peuvent venir en Mairie – service urbanisme, pour consulter le dossier dès à présent.

Il précise que le Commissaire enquêteur sera tenu de transmettre à Madame la Préfète, dans un délai de trois semaines à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Parallèlement, un avis du Conseil Municipal sur ce dossier doit être rendu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 4 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **EMET** un avis **favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société HUMBERT CTTS SAS.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

